

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 9 MARS 2026

Le 9 mars 2026 à 11h00, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Lesparre-Médoc, légalement convoqué, s'est assemblé salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Bernard GUIRAUD.

PRÉSENTS : M. GUIRAUD, MME GARRIGOU, MME BOURSEAU, MME ROHEL, M. BERNARD, MME MEYER, MME BAHOUAGNE, M. ROBERT, M. BIDOUZE, M. HIRTZ, M. LE BREDONCHEL.

Administrateurs formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent au nombre de quinze.

ABSENTS REPRESENTÉES : MME NEOLIER qui a donné procuration MME BOURSEAU
MME LANNELUC qui a donné procuration M. BIDOUZE

ABSENTES : MME BOUDEAU, MME SANS.

M. LE BREDONCHEL est désigné en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

★★★★★★

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 11

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 13

DATE DE LA CONVOCATION : 23 février 2026

DATE DE L'AFFICHAGE : 16 mars 2026

★★★★★★

RAPPORTEUR : Monsieur Bernard GUIRAUD

N°011-26- OBJET : Affectation des Résultats 2025

Le Compte Financier Unique 2025 du CCAS fait apparaître :

Excédent de fonctionnement antérieur reporté :	36 623.31
Excédent de fonctionnement de l'exercice	6 598.49
Excédent cumulé	43 221.80€
Excédent d'investissement antérieur reporté :	33 097.02
Déficit d'investissement de l'exercice :	-2 265.63
Excédent cumulé	30 831.39 €
Reste à réaliser, Dépenses :	-11 149.45
Reste à réaliser, Recettes :	/
Total Restes à réaliser	-11 149.45 €
Soit un besoin de financement de	/€

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

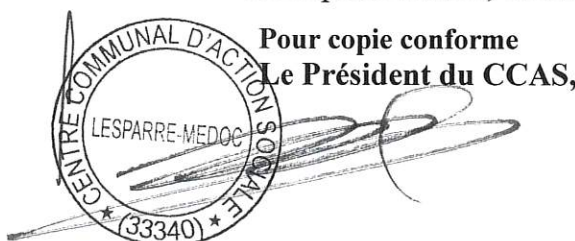
DECIDE A L'UNANIMITE

☞ **De reporter** la somme de 30 831.39 €, à l'article R 001, Excédent d'investissement reporté, recettes.

☞ **D'affecter** la somme de 43 221.80 €, à l'article R 002, Excédent de fonctionnement reporté, recettes.

A Lesparre-Médoc, 10 mars 2026

Pour copie conforme
Le Président du CCAS,



Bernard GUIRAUD

Auteur : M. Bernard GUIRAUD, Président du CCAS, publié le 16 mars 2026